

01 - Communications diverses

M. FOUSSERET, Maire : «Chers Collègues, nous sommes réunis donc pour la dernière fois de l'année 2013, et je souhaite que ce conseil soit un bon conseil, digne et d'un haut niveau de débat. Nous avons ce devoir de respect vis-à-vis de nos concitoyens, vous le savez et je le répète systématiquement mais c'est toujours vrai et je crois en notre responsabilité collective de montrer que l'engagement politique est d'abord et avant tout guidé par l'intérêt général. De notre attitude dépend aussi l'image de l'action publique que nous renvoyons à l'extérieur et de l'intérêt que portent nos concitoyens à ce que l'on appelle la «chose publique».

A ce titre je voudrais saluer ce soir la présence parmi nous de 8 étudiants du Lycée Pergaud de Besançon, qui suivent un cursus de BTS en assistant de manager, ils sont accompagnés par leur professeur Mme Eliane MENEGAIN ; je salue leur démarche d'éducation citoyenne et j'espère que nous saurons leur donner ce soir un bel exemple de démocratie.

Comme je m'y étais engagé à chaque conseil, je vous dresse un point de la situation traitée par la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway. Je vais vous livrer les chiffres, cette indemnisation s'élève désormais à 1 484 950 €. Vous savez que les commerçants obtiennent leurs versements en moyenne trois mois après le dépôt de leur dossier, je crois que l'on peut dire que l'on ne perd pas de temps, le dispositif existe, il fonctionne, il apporte des réponses. Voilà, c'est un engagement que j'avais pris et que je tiens.

Je voudrais également vous dire que je viens d'apprendre il y a quelques instants que des inscriptions infamantes ont été inscrites sur le Lycée Tristan Bernard et je voulais donc dire une nouvelle fois que l'on s'élève contre ces actes inacceptables dans notre société. Je pense que c'est le fait de quelques personnes isolées qui n'ont certainement qu'une envie, c'est de provoquer la haine, la stigmatisation, de monter les gens les uns contre les autres et je suis persuadé que collectivement on est tous d'accord ici pour dire que cela n'est pas acceptable. On va les faire disparaître très rapidement et je pense qu'effectivement la Police Nationale saura interpellé les auteurs de ces actes inacceptables et les soumettre à la justice, qui, je n'en doute pas non plus, saura les punir très sévèrement. Voilà ce que je viens d'apprendre il y a effectivement dix minutes pendant que je cheminai pour venir à cette séance, ces inscriptions ne sont pas acceptables, que ce soit sur un lycée, sur une mosquée, sur une église, sur un temple ou sur une synagogue».